

106526 - Tenir compte de l'état des personnes âgées et consorts lors de l'accomplissement des prières surrogatoires nocturnes du Ramadan

question

L'imam doit-il tenir compte de l'état des personnes âgées et consorts lors de l'accomplissement des prières surrogatoires nocturnes du Ramadan?

la réponse favorite

Ce comportement est exigé dans toutes les prières obligatoires et surrogatoires, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **« Que celui d'entre vous qui dirige la prière pour les autres allège sa prière car il a derrière lui des personnes faibles , de tout jeunes et des gens pressés. »** L'imam doit effectivement tenir compte de l'état des fidèles qui prient derrière lui et les traite doucement dans les prières nocturnes du Ramadan, notamment au cours des dix dernières nuits de ce mois. Les fidèles ne sont pas à loger à la même enseigne, d'où la nécessité de tenir compte de leurs conditions et les encourager à assister aux prières. Quand l'imam prolonge ses prières, cela leur devient pénible et les empêche de le rejoindre. Or il doit faire en sorte à les attirer et leur donner l'envie de venir prier à la mosquée. Il peut le faire en abrégant ses prières. Une prière marquée par la révérence et le calme, fût -elle courte l'emporte sur une porte qui ne se déroule dans la paresse et le manque de révérence. »